

**Assemblée générale**

Distr. générale
11 septembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*****Titre IV****Coopération internationale pour le développement****Chapitre 13****Centre du commerce international**

[Sous-programme 6 du programme 10 (plan-programme biennal pour la période 2014-2015)]**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
Programme de travail	12
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015	19
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle, qui n'ont pas encore été appliquées.	20
III. Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015.	26

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement sous la cote

[A/68/6/Add.1.](#)

** [A/67/6/Rev.1.](#)



Vue d'ensemble

Tableau 13.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013 ^a	40 141 800
Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale	(1 159 200)
Variation	(1 159 200)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015 ^a	38 982 600

^a Aux taux révisés de 2012-2013.

Tableau 13.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	162	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 71 G(AC)
Suppressions	(2)	2 G(AC) au Bureau du Directeur exécutif et à la Division du développement des marchés
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 69 G(AC)

Orientation générale

- 13.1 Le Centre du commerce international, organisme de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'occupe du volet entreprises du développement du commerce. Initialement créé en 1964 par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Centre est placé depuis 1968 sous l'égide du GATT, de l'OMC et de l'ONU, cette dernière intervenant par l'intermédiaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il coordonne les activités d'assistance et de coopération techniques menées par le système des Nations Unies aux fins de la promotion du commerce, dans le cadre du dispositif d'assistance aux pays en développement, suivant la résolution 1819 (LV) du Conseil économique et social. Le Centre est chargé de l'exécution du sous-programme 6 (Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations) du programme 10 (Commerce et développement) du cadre stratégique pour la période 2014-2015.
- 13.2 Le Centre est expressément chargé de favoriser un développement économique durable et de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement et les pays en transition œuvrant à l'intensification des échanges et du commerce international. Il axe son action sur trois objectifs stratégiques : a) l'intégration du secteur commercial à l'économie mondiale grâce à l'information commerciale et à un meilleur appui aux décideurs; b) l'amélioration des institutions et politiques d'appui au commerce en faveur des entreprises exportatrices; c) le renforcement des capacités d'exportation des entreprises pour

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AC = Autres classes; AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; BO = budget ordinaire; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); RxB = ressources extrabudgétaires, SSG = sous-secrétaire général.

qu'elles puissent saisir les occasions qu'offrent les marchés. L'importance essentielle que revêt le développement du commerce et du secteur privé et le rôle central que joue le Centre dans l'initiative Aide pour le commerce et dans sa mise en œuvre à l'échelon des pays sont de plus en plus largement reconnus dans les instances de développement. Le Centre sera donc amené à fournir une assistance technique plus importante.

- 13.3 Du fait des turbulences économiques récentes et des incertitudes financières en Europe, la croissance du commerce mondial a baissé de 2 % en 2012 et devrait atteindre 3,3 % seulement en 2013. L'avenir demeure incertain compte tenu de la persistance du chômage et de la baisse de la production dans les pays développés, réduisant la demande en produits importés. La croissance des marchés émergents s'est ralentie en 2013, notamment en raison de la faiblesse de la demande dans les pays développés.
- 13.4 L'initiative Aide pour le commerce revêt de ce fait une importance capitale étant donné qu'elle aide les pays à surmonter les conséquences de la crise, à réduire la pauvreté et à instaurer une croissance durable en développant leurs exportations. Il est préoccupant de constater qu'en 2011 et 2012, l'aide publique au développement (APD) a chuté pour la première fois depuis 1997. Les engagements pris dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce ont eux diminués de 14 % en 2011, s'établissant à 41,5 milliards de dollars. Cela étant, cette baisse concerne surtout le développement des infrastructures artificielles. L'accent semble porter de plus en plus sur le développement du secteur privé, l'intégration régionale et la promotion des chaînes de valeur, ce qui s'inscrit dans le droit fil du mandat et des objectifs stratégiques du Centre de commerce international.
- 13.5 L'importance du commerce comme un des principaux facteurs de développement et la nécessité qui en découle d'axer les activités de renforcement des capacités sur le secteur privé ont été mises en évidence dans les textes issus de différentes réunions au sommet organisées par les Nations Unies et autres réunions internationales. La treizième réunion ministérielle de la CNUCED, tenue à Doha en avril 2012, a fait ressortir l'importance de promouvoir le commerce et de développer les exportations aux fins d'une mondialisation centrée sur le développement. Le quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce, organisé à Genève en juillet 2012, a mis l'accent sur le fait que la fragmentation de plus en plus grande des processus de production résultant de la prolifération des chaînes de valeur mondiales offre aux pays en développement de nouveaux débouchés commerciaux mais comporte également des risques et que les programmes d'aide pour le commerce devraient tenir compte du cadre de politique générale au sens plus large.
- 13.6 La Déclaration de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Doha en novembre 2001, a réaffirmé l'utilité des travaux du Centre et demandé leur renforcement. La déclaration adoptée à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Hong Kong (Chine) en décembre 2005, a rappelé, en conclusion, le rôle du Centre et engagé tous les membres à « coopérer avec le Centre, qui complète les travaux de l'OMC en offrant une plateforme favorisant les relations entre le secteur des entreprises et les négociateurs commerciaux, et fournissant des conseils pratiques pour que les petites et moyennes entreprises (PME) puissent tirer parti du système commercial multilatéral ». À la huitième Conférence ministérielle tenue en décembre 2011, les ministres ont réaffirmé le rôle joué par le Centre pour ce qui est d'améliorer et de renforcer les institutions et politiques d'appui au commerce en faveur des efforts d'exportations, et d'accroître la capacité d'exportation des entreprises en réponse aux possibilités commerciales. Le Centre continue de coopérer étroitement avec ses partenaires durant les préparatifs de la neuvième Conférence ministérielle, qui doit se tenir à Bali en décembre 2013.
- 13.7 Tous les projets d'assistance technique du Centre contribuent au renforcement du partenariat mondial pour le développement et à la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement 8, et en particulier de la cible 12, qui préconise la mise en place d'un système

commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire. Le Centre a par ailleurs des projets qui portent spécialement sur les objectifs du Millénaire 1, 3 et 7. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le Centre poursuivra la même stratégie visant à faire en sorte que les retombées commerciales résultant de ses activités d'assistance et de coopération techniques : a) profitent tout particulièrement aux groupes vulnérables, surtout les pauvres, afin d'aider à l'élimination de la pauvreté (objectif 1); b) renforcent l'autonomisation économique des femmes (objectif 3) et des jeunes; c) contribuent à la préservation de l'environnement (objectif 7). Le Centre suivra aussi les débats sur l'élaboration d'un programme de développement postérieur aux objectifs du Millénaire pour le développement pour veiller à ce que l'assistance technique qu'il fournit couvre les futurs objectifs en matière de durabilité.

- 13.8 Pour maintenir ses activités, le Centre continuera à répartir de manière judicieuse les ressources inscrites au budget ordinaire entre la recherche appliquée, les outils et les produits ainsi que l'élaboration de programmes. Les ressources du budget ordinaire sont consacrées principalement à la collecte et à l'analyse d'informations et de débouchés commerciaux et à l'élaboration d'outils génériques que les entreprises et les organisations partenaires des pays en développement ou en transition utiliseront par la suite en les adaptant à leurs propres besoins. L'accent mis sur la recherche appliquée garantit une coopération technique de haut niveau, qui permet de réduire les délais et les coûts d'exécution sur le terrain. Les technologies de l'information et des communications sont de plus en plus utilisées dans les travaux de recherche appliquée et les activités d'assistance technique. Les demandes d'assistance technique adressées au Centre continuent à dépasser ses capacités, ce qui l'oblige à trouver des moyens novateurs pour y répondre.
- 13.9 Le programme de travail du Centre est examiné chaque année par son Groupe consultatif commun, principale instance intergouvernementale d'élaboration des politiques du Centre, qui est ouvert aux membres de la CNUCED et de l'OMC. Le Conseil général de l'OMC et le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED examinent chaque année le rapport et les recommandations du Groupe.
- 13.10 À sa quarante-sixième réunion annuelle, en mai 2012, le Groupe consultatif commun a entériné le nouveau plan stratégique pour la période 2012-2015 et le nouveau cadre logique pour 2014-2015. Présenté dans le sous-programme 6 du programme 10 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015, le cadre logique a été examiné par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-troisième session, en juin 2013 (voir [A/68/16](#)).
- 13.11 Pour continuer à faire œuvre utile dans le domaine dynamique du commerce international et de la coopération pour le développement, les organismes tels que le Centre du commerce international doivent être au fait des nouvelles priorités et des nouveaux besoins des pays en développement pour modifier leurs objectifs, le cas échéant. Par conséquent, le nouveau plan stratégique et cadre logique s'inspire des cadres précédents et maintient l'accent sur les trois groupes de clients du Centre, à savoir les dirigeants, les institutions d'appui au commerce et les entreprises. Il va toutefois un peu plus loin en incluant une réalisation escomptée relative à la fourniture d'informations commerciales, l'un des motifs ayant présidé à la création du Centre. Il prévoit un suivi des résultats différencié selon le sexe afin de faire en sorte que les activités d'assistance technique du Centre bénéficient dûment aux femmes et aux entreprises appartenant à des femmes, et expose la vision du Centre qui est d'effectuer une transition progressive de la mesure du résultat à celle de l'incidence.
- 13.12 Le plan stratégique pour la période 2012-2015 décrit la démarche suivie par le Centre pour atteindre les objectifs fixés pour 2014-2015. Il définit plusieurs étapes clefs concernant les points ci-après pour la période considérée :

- a) Préparation de la mise en œuvre du cadre logique au cours de l'exercice biennal suivant. Les étapes clefs consistent à :
 - i) Approfondir les méthodes d'analyse différenciée selon le sexe concernant l'utilisation et l'incidence des activités de sensibilisation;
 - ii) Évaluer les principes de base de l'effet multiplicateur des institutions d'appui au commerce en fonction des activités observées par le Centre;
 - iii) Affiner les indicateurs statistiques pour mettre en évidence l'incidence sociale (main-d'œuvre, égalité des sexes) des programmes du Centre et évaluer les principes de base de l'organisation;
- b) Amélioration de l'efficacité du Centre. Les étapes clefs consistent à :
 - i) Terminer la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré Umoja;
 - ii) Établir des états financiers conformes aux normes IPSAS;
- c) Investissement dans des programmes et des produits innovants. Les étapes clefs consistent à :
 - i) Mettre à profit les enseignements tirés de la plateforme d'évaluation comparative pour améliorer les méthodologies d'évaluation des besoins du Centre, ainsi que de son offre de services destinés aux institutions d'appui au commerce;
 - ii) Exploiter les possibilités offertes par les partenariats Sud-Sud pour promouvoir le transfert de solutions spécifiques de promotion du commerce entre les pays en développement émergents et les pays les plus vulnérables;
 - iii) Rechercher de nouvelles niches sectorielles et de nouveaux domaines de compétence pour les activités d'assistance technique liée au commerce, en particulier le commerce des services et les industries créatives;
 - iv) Accroître et généraliser l'utilisation de solutions informatiques (formation en ligne et formation à distance) dans les activités d'assistance technique liée au commerce, par exemple pour réduire les coûts de transaction appliqués aux entreprises appartenant à des femmes pour accéder aux marchés;
 - v) Encourager les nouveaux programmes et études innovants pour promouvoir l'intégration dans les politiques de promotion du commerce par, entre autres, l'élargissement des initiatives de « commerce éthique » et de responsabilité sociale des entreprises à de nouveaux secteurs et l'identification de nouvelles zones de valeurs et de nouveaux secteurs et services contribuant au développement;
- d) Direction de l'évolution du portefeuille d'assistance technique liée au commerce. Les étapes clefs consistent à :
 - i) Accroître la portée et l'incidence des activités de sensibilisation et de publication du Centre au moyen de débats publics et de publications d'accès facile;
 - ii) Participer au partenariat pour la transparence dans le commerce international avec la CNUCED, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale afin d'assurer le maintien d'une direction mondiale et des outils perfectionnés de fourniture de renseignements commerciaux;
 - iii) Exploiter les enseignements tirés de la promotion de la collaboration public-privé dans les politiques et stratégies nationales, y compris la promotion d'un programme d'intégration régional;

- iv) Établir des partenariats avec d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux pour renforcer l'incidence des interventions du Centre dans les programmes de renforcement du secteur privé;
 - v) Mettre en œuvre une nouvelle stratégie de collecte de fonds et de gestion de portefeuille.
- 13.13 Dans le cadre de l'exécution de ses programmes, le Centre continuera de faire en sorte que les pays clients bénéficient de services et de programmes de qualité à bas coût, adaptés à leurs besoins et à leur situation, et que ses activités soient viables à long terme. Un élément clef de la stratégie du Centre consiste à affiner régulièrement ses outils et méthodes afin que l'assistance technique fournie soit constamment en phase avec l'évolution rapide des besoins du système commercial mondial.
- 13.14 Outre le maintien du contrôle qualité systématique à la phase de conception des projets, le Centre continuera d'améliorer sa méthode d'évaluation des besoins en articulant le dialogue avec les partenaires des pays clients autour des principaux objectifs de développement et des besoins commerciaux des pays ou des régions, afin de mieux contribuer à moyen et à long terme à la réalisation de ces objectifs. Cette manière de concevoir des projets permettra au Centre d'élaborer, en concertation étroite avec les parties prenantes nationales et régionales, des interventions axées sur les résultats dans les domaines clefs sous la forme de grands projets et programmes. Cette méthode améliorée d'évaluation des besoins et de conception de projets associe les compétences du Centre en matière d'assistance technique axée sur les résultats aux principaux objectifs de développement recensés en coopération avec les pays clients pour maximiser l'incidence des activités du Centre.
- 13.15 En maintenant son appui aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et à l'Afrique subsaharienne, le Centre a dépassé son objectif consistant à mettre 50 % de ses ressources extrabudgétaires à leur disposition. En 2012, 59 % des activités d'assistance technique visant spécifiquement des régions ou des pays ont été consacrées à ces bénéficiaires. Ces pays ont des besoins, des priorités et des capacités d'absorption particuliers et les activités d'assistance technique du Centre seront adaptées à leurs besoins uniques. Le Centre mettra par ailleurs un accent particulier sur l'intégration régionale et les débouchés commerciaux régionaux. Il continuera de consulter régulièrement les commissions économiques régionales et les groupes de pays concernés à cet égard. En termes de région géographique, le Centre continuera de consacrer la plus grande partie de ses activités d'assistance technique à l'Afrique durant l'exercice biennal 2014-2015.

Vue d'ensemble des ressources

- 13.16 Dans le présent rapport, les ressources nécessaires pour le Centre sont exprimées en francs suisses, conformément aux dispositions administratives concernant le Centre du commerce international que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution [59/276](#). Le montant total des ressources demandées pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre du présent chapitre est de 73 209 300 francs suisses avant actualisation des coûts (à un taux de change de 0,939 franc suisse pour 1,00 dollar), ce qui représente une diminution nette de 2 177 000 francs suisses (2,9 %) par rapport au budget de l'exercice 2012-2013 aux taux révisés. Cette diminution du montant des ressources découle de la résolution [67/248](#) de l'Assemblée.
- 13.17 Les recettes diverses provenant de plusieurs sources sont estimées à 400 000 francs suisses pour l'exercice biennal 2014-2015, ce qui représente, par rapport à l'exercice 2012-2013, une diminution de 100 000 francs suisses (20 %), imputable à la baisse des taux d'intérêt en vigueur.

- 13.18 Le tableau 13.4 indique le montant des ressources nécessaires, en francs suisses, pour l'exercice 2014-2015, après actualisation des coûts. Il est précisé que la part du budget du Centre revenant à chaque organisation de tutelle est estimée à 36 940 850 francs suisses (39 340 630 dollars) (soit 50 % des 73 881 700 francs suisses), après la prise en compte des recettes diverses qui s'élèvent à 400 000 francs suisses.

Tableau 13.3 **Ressources financières par composante (budget global)^a**

(En milliers de francs suisses)

1) *Budget ordinaire*

(Contribution des deux organisations de tutelle, à part égale)^b

Composante	2010-2011 (dépenses effectives) ^c	2012-2013 (taux révisés)	Variation				Total	Pour- centage	Total avant actualisa- tion des coûts	Actuali- sation des coûts ^e	2014-2015 (montant prévu)
			Ajustement technique (effet-report et dépenses non renouve- lables)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Résolution 67/248	Rapport sur l'esquisse budgétaire ^d					
Programme de travail											
Sous-programme 6.											
Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	68 753,1	75 386,3	–	–	(2 177,0)	–	(2 177,0)	(2,9)	73 209,3	1 072,3	74 281,7
Total partiel	68 753,1	75 386,3	–	–	(2 177,0)	–	(2 177,0)	(2,9)	73 209,3	1 072,3	74 281,7

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant estimatif)	2014-2015 (montant prévu)
Programme de travail	80 948,4	76 015,1	82 632,0
Total partiel	80 948,4	76 015,1	82 632,0
Total (1) et (2)	149 701,5	151 401,4	156 913,7

^a Un taux de change de 0,939 franc suisse pour 1,00 dollar est appliqué pour déterminer le montant équivalent en dollars des États-Unis.

^b Organisation des Nations Unies et Organisation mondiale du commerce.

^c Montant global des dépenses engagées en francs suisses, dans lequel la part de l'ONU s'élève à 34 376 550 francs suisses (36 257 500 dollars).

^d A/67/529 et Corr.1

^e Montant après actualisation préliminaire des coûts en francs suisses, équivalant à 1 142 000 dollars au taux de 0,939 franc suisse pour 1,00 dollar, dans lequel la part de l'ONU (50 %) est indiquée dans le tableau 13.3 du document A/68/6 (Sect.13).

Tableau 13.4 **Montant estimatif des ressources nécessaires [budget global et part revenant à chaque organisation de tutelle (50 %)]^{a, b}**

(En milliers de francs suisses)

Composante	2010-2011 (dépenses effectives) ^c	2012-2013 (taux révisés)	Variation					Total	Pour- centage	Total avant actualisa- tion des coûts	Actuali- sation des coûts ^e	2014-2015 (montant prévu)
			Ajustement technique (effet-report et dépenses non renouve- lables)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Résolution 67/248	Rapport sur l'esquisse budgétaire ^d						
Postes	52 479,3	60 309,0	–	–	(469,1)	–	(469,1)	(0,8)	59 839,9	1 072,3	60 912,3	
Autres objets de dépense	16 273,8	15 077,3	–	–	(1 707,9)	–	(1 707,9)	(11,3)	13 369,4	–	13 369,4	
Total partiel	68 753,1	75 386,3	–	–	(2 177,0)	–	(2 177,0)	(2,9)	73 209,3	1 072,3	74 281,7	
Déduction faite des recettes diverses	–	500,0	–	–	–	–	(100,0)	(20,0)	400,0	–	400,0	
Montant net réparti entre les organisations de tutelle	–	74 886,3	–	–	–	–	–	–	–	–	73 881,7	
Part de chaque organisation de tutelle	–	37 443,1	–	–	–	–	–	–	–	–	36 940,9	

^a Un taux de change de 0,939 franc suisse pour 1,00 dollar est appliqué pour déterminer le montant équivalent en dollars des États-Unis.

^b Organisation des Nations Unies et Organisation mondiale du commerce.

^c Montant global des dépenses engagées en francs suisses, dans lequel la part de l'ONU s'élève à 34 376 550 francs suisses (36 257 500 dollars).

^d A/67/529 et Corr.1.

^e Montant après actualisation préliminaire des coûts en francs suisses, équivalant à 1 142 000 dollars au taux de 0,939 franc suisse pour 1,00 dollar, dans lequel la part de l'ONU (50 %) est indiquée au tableau 13.3 du document A/68/6 (Sect. 13).

L'actualisation des coûts au titre des postes est présentée à titre indicatif.

Tableau 13.5 **Postes (total des ressources)**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires					
			Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires ^a		Total	
	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	5	5	–	–	1	1	6	6
P-5	20	20	–	–	2	2	22	22
P-4/3	50	50	–	–	6	6	56	56
P-2/1	14	14	–	–	–	–	14	14
Total partiel	91	91	–	–	9	9	100	100

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires ^a			
	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015
Agents des services généraux								
Autres classes	71	69	–	–	11	11	82	80
Total partiel	71	69	–	–	11	11	82	80
Total	162	160	–	–	20	20	182	180

^a Les 20 postes sont financés par les ressources allouées au titre de l'appui au programme.

Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

- 13.19 Une modification des prévisions de dépenses de 2 177 000 francs suisses est proposée conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué au tableau 13.6 ci-dessous.

Table 13.6 Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

Réduction nette : moyens nécessaires	Description	Réduction : produits	Réduction : objectifs de résultats
Programme de travail	Réduction de l'appui administratif au Bureau de la Directrice exécutive, des fournitures et accessoires de la Bibliothèque, des communications et événements, et du programme de « benchmarking » destiné aux institutions d'appui au commerce	–	–
Suppression :			
1 G(AC) Assistant administratif			
1 G(AC) Commis de bibliothèque	Réduction nette totale : 2 177 000 dollars		
Réduction :			
Autres dépenses de personnel	La suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au Bureau de la Directrice exécutive, et la réduction des ressources nécessaires à la rubrique Autres dépenses de personnel pour assurer les remplacements par du personnel temporaire pendant les congés de maladie, seront possibles grâce à l'amélioration constante de l'appui administratif résultant de l'application des technologies de l'information et des communications et d'autres mesures d'efficacité.		
Services contractuels			
Fournitures et accessoires			
Mobilier et matériel	La suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) dans les Services d'information commerciale, qui font partie de la Division du développement des marchés, sera possible grâce aux gains d'efficacité résultant de l'abandon des publications imprimées au profit de l'utilisation croissante de matériels d'information sous format numérique.		

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
	La réduction proposée au titre des autres dépenses de personnel tient au fait que l'on a besoin d'engager moins de spécialistes de la conception graphique pour les communications, les événements et les publications, et pour le « benchmarking » destiné aux institutions d'appui au commerce. Le Centre s'efforcera toutefois d'obtenir des ressources extrabudgétaires pour financer ces dépenses. Toutes les publications du Centre sont disponibles à la fois en version imprimée et sous format numérique. La réduction des dépenses prévues au titre des services contractuels limiterait la distribution des versions imprimées, et amènerait à recourir davantage aux versions numériques, sans pénaliser ceux qui n'ont les moyens d'accéder qu'aux versions papier. La réduction des dépenses prévues au titre des fournitures et accessoires tient au fait que les abonnements offerts par la bibliothèque ont été réduits de moitié. Tout d'abord, les abonnements ont été passés en revue, et seuls les besoins essentiels du personnel seront couverts par le Centre, de sorte que le personnel devra rechercher par lui-même d'autres contenus en cas de besoin. Ensuite, ne seront utilisées pour <i>Trade Map</i> et <i>Market Insider</i> que les bases de données comportant des informations essentielles en matière de commerce. À la rubrique Mobilier et matériel, il est proposé de porter de 4 ans à 4,5 ans le cycle de vie budgétisé pour les ordinateurs de table et portables. Les mesures d'efficacité, notamment la réduction du parc automobile du Centre de trois à deux véhicules, contribueront également à réduire la consommation d'électricité et de carburant		

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 13.20 Pour l'exercice biennal 2014-2015, les ressources extrabudgétaires disponibles seront d'un montant estimé à environ 88 millions de dollars (82 632 000 francs suisses), ce qui représente, en dollars, une augmentation d'environ 8,7 % par rapport au montant estimatif des dépenses extrabudgétaires engagées ou projetées au cours de l'exercice 2012-2013. Entre 2006 et 2012, le Centre a accru de 40 % son assistance technique, financée par des ressources extrabudgétaires, qui est passée de 25,3 millions à 35,5 millions de dollars. Les fonds extrabudgétaires, qui viennent compléter les ressources du budget ordinaire, permettent au Centre d'exécuter ses projets de coopération technique à l'aide des outils et de la base de connaissances créés au moyen des crédits ouverts au titre du budget ordinaire.

Autres éléments d'information

- 13.21 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le montant des dépenses prévues par le Centre du commerce international pour les activités d'évaluation durant l'exercice biennal 2014-2015 est estimé à 2 258 000 dollars (dont 928 000 dollars au titre du budget ordinaire et 1 330 000 dollars au titre des ressources extrabudgétaires). La portée exacte des activités d'évaluation sera déterminée au cours de l'exercice biennal en fonction de l'exécution des plans d'évaluation annuels.
- 13.22 Pour ce qui est des enseignements tirés, les évaluations conduites durant l'exercice 2012-2013 montrent qu'en tant qu'organe subsidiaire de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce, le Centre du commerce international fournit une assistance technique unique perçue comme utile et qui a entraîné des changements positifs pour ses bénéficiaires. S'agissant de l'exercice biennal 2014-2015, l'enjeu est d'augmenter les économies d'échelle et d'accroître les retombées des interventions en renforçant les réseaux, ce qui facilitera la fourniture de l'assistance et améliorera l'appui postérieur et la diffusion des connaissances et des capacités aux niveaux national et régional. Pour obtenir les résultats souhaités, il faudra aussi continuer d'inculquer une culture de suivi des résultats, l'évaluation étant un outil essentiel en la matière.
- 13.23 Sur la base des enseignements tirés d'évaluations précédentes, les priorités de la fonction d'évaluation pour l'exercice 2014-2015 sont les suivantes :
- a) Mener à terme l'évaluation externe indépendante du Centre du commerce international pour la période 2006-2012. L'objet de cette évaluation est d'examiner les progrès réalisés et les enseignements tirés depuis la précédente évaluation du Centre, effectuée en 2006; d'appuyer la mise en jeu de la responsabilité du Centre en apportant la preuve de ses résultats et des retombées des activités qu'il mène; et de recommander une orientation stratégique et opérationnelle au Centre pour les prochaines années;
 - b) Mettre en œuvre des plans de travail pour l'évaluation annuelle qui couvrent les programmes du Centre, les activités menées dans certains pays ou régions, les outils et les méthodes, les politiques et les stratégies et les principaux mécanismes internes;
 - c) Renforcer l'intégration des enseignements tirés des évaluations dans les mécanismes d'élaboration des projets et veiller à la mise en œuvre des recommandations issues d'évaluations;
 - d) S'efforcer en particulier de faire connaître la fonction d'auto-évaluation dans le Centre grâce à la formation, l'amélioration des modèles et un système de contrôle de la qualité.
- 13.24 Dans le cadre de son programme général de coopération technique, le Centre a mis en place un programme de publications, qui vise à aider les entreprises, les institutions d'appui au commerce et les décideurs politiques des pays en développement à accéder facilement aux informations et aux analyses dont ils ont besoin afin d'appuyer le développement des exportations. Durant l'exercice 2014-2015, grâce à ces publications, le Centre guidera la réflexion sur les principales questions touchant le commerce international, continuera de fournir des informations utiles à de nombreuses parties prenantes partout dans le monde et tiendra les donateurs et les partenaires informés de ses projets et du savoir-faire disponible au Centre. Par ailleurs, il pourra fournir des informations aux décideurs, aux institutions d'appui au commerce et aux entreprises sur un large éventail de questions liées au commerce, avec pour but de mettre les exportations au service du développement durable et donc au service des objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le Centre enrichira et entretiendra sa bibliothèque numérique d'ouvrages de référence, notamment ceux ayant rencontré le plus grand succès; continuera de produire des publications destinées à certains secteurs ou à certaines régions; et

lancera une série d'articles d'opinion écrits par des personnalités de premier plan sur des questions clefs qui touchent le commerce; il mettra ces biens collectifs à la disposition d'un plus grand nombre de clients grâce à l'amélioration de son site Web et de ses systèmes de distribution.

- 13.25 La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 13.7.

Tableau 13.7 Répartition des publications

Publications	2010-2011 (nombre effectif)			2012-2013 (nombre estimatif)			2014-2015 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	–	–	482	–	–	30	–	–	16
Publications isolées	–	–	81	–	–	34	–	–	52
Total	–	–	563	–	–	64	–	–	68

Programme de travail

- 13.26 Le programme de travail sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 6 du programme 10 du plan-programme biennal pour l'exercice 2014-2015. Le sous-programme s'appuiera sur les résultats obtenus et les enseignements tirés au cours des précédents exercices biennaux.
- 13.27 La direction exécutive et l'administration du Centre sont assurées par le Bureau du Directeur exécutif, tandis que les activités d'assistance technique sont mises en œuvre par trois divisions organiques, à savoir la Division des programmes de pays, la Division du développement des marchés et la Division du commerce et de l'appui institutionnel. La Division de l'appui au programme quant à elle fournit les services administratifs, logistiques et d'appui requis.
- 13.28 Le Bureau du Directeur exécutif assure la direction stratégique nécessaire au développement et à la gestion du Centre. Il dirige et coordonne le programme de travail interne du Centre et est chargé de la planification stratégique, de la gestion des risques, de la mobilisation des ressources et des partenariats, ainsi que des communications et des principales fonctions d'évaluation, de suivi et d'assurance qualité. Il représente le Centre au niveau exécutif auprès des gouvernements, des organismes des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations. Le Bureau du Directeur exécutif adjoint est chargé de veiller à ce que les activités opérationnelles d'assistance technique liées au commerce se déroulent bien et à ce que les travaux des deux divisions techniques soient en adéquation avec ceux de la Division des programmes de pays.
- 13.29 La Division des programmes de pays veille à la prise en main du programme par le pays et fait en sorte que l'initiative Aide pour le commerce du Centre soit cohérente et ait des retombées; coordonne les activités du Centre dans les pays de programme avec les principaux intervenants et partenaires de développement; développe le réseau du Centre sur la base de la méthode améliorée d'évaluation des besoins et de conception des projets; et opère des synergies et garantit la cohérence dans la mise en œuvre des projets et des programmes. Elle regroupe les cinq bureaux géographiques ou régionaux, ainsi que les services chargés des stratégies d'exportation et des politiques relatives aux entreprises et au commerce.

- 13.30 La Division du développement des marchés fournit aux pays en développement et aux économies en transition des données commerciales et des services d'aide au développement du secteur qui sont de premier ordre en vue d'améliorer la compétitivité du secteur privé et de tirer parti de l'évolution des débouchés commerciaux. Elle s'appuiera sur les projets et programmes donnant de bons résultats et les développera afin d'améliorer les effets et la viabilité de son action, conformément à l'approche adoptée par le Centre qui a mis l'accent sur des projets plus importants et à plus long terme; continuera de s'adapter aux changements structurels mondiaux tels que la place de plus en plus grande faite au commerce dans les services et les chaînes mondiales de valeur, de répondre à l'exigence de viabilité environnementale accrue présente sur le marché et de chercher à améliorer la transparence des relations commerciales, notamment des mesures non tarifaires. La Division suit une approche axée essentiellement sur le marché et axera ses efforts sur les trois principaux groupes de bénéficiaires des programmes du Centre : les décideurs (en appuyant l'élaboration des politiques et des stratégies); les institutions d'appui au commerce (essentiellement comme multiplicateurs); et les entreprises (qui utilisent directement les informations commerciales, les ressources sectorielles et les outils en ligne).
- 13.31 La Division du commerce et de l'appui institutionnel, quant à elle, continuera de s'efforcer de fournir des solutions intégrées axées sur la demande pour soutenir les institutions et les entreprises d'appui au commerce des pays en développement et des économies en transition, en vue d'améliorer la compétitivité des exportations, de renforcer les institutions d'appui au commerce et d'instaurer un environnement commercial plus porteur. Elle travaillera en étroite collaboration avec les bureaux géographiques ou régionaux du Centre et des experts dans le domaine du développement des marchés afin de garantir des solutions appropriées et cohérentes. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, la Division perfectionnera ses outils et ses méthodes visant à faciliter la diffusion et la transposition des solutions dans les pays de programme et de contribuer aux partenariats et aux initiatives de mise en réseau du Centre afin de promouvoir la transmission du savoir entre les pairs.
- 13.32 La Division de l'appui au programme est chargée d'aider les gestionnaires de programme à assurer une gestion et une utilisation efficaces et rationnelles des ressources humaines, financières et matérielles du Centre, entre autres, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de travail. Elle fournit au Centre l'appui logistique et administratif dont il a besoin, dans la limite des pouvoirs qui lui sont confiés et dans le cadre des dispositifs d'application du principe de responsabilité de l'Organisation. La Division, qui est chargée d'enregistrer avec exactitude les montants de toutes les dépenses engagées par le Centre au titre du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires, de les communiquer en temps voulu et d'en assurer un suivi efficace, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, est aussi responsable de la bonne utilisation des ressources financières mises à la disposition du Centre. Elle est aussi chargée d'appuyer la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public, prévue pour janvier 2014 au Centre, ainsi que du nouveau progiciel de gestion intégré, Umoja. Elle fournit des conseils juridiques et un appui logistique, et assure la liaison concernant les questions de sécurité, à la fois au siège du Centre à Genève et dans les bureaux extérieurs. Elle gère également les biens matériels du Centre et contrôle les stocks de fournitures.
- 13.33 Le Centre reconnaît que la mobilisation des parties prenantes et l'établissement de partenariats solides sont nécessaires à l'exécution de son programme de travail et à l'obtention de résultats en matière de développement. Par conséquent, il attache une grande importance aux partenariats et il mène ses activités de coopération technique en coordination avec les organismes qui l'ont créé, la CNUCED et l'OMC, et avec un large éventail d'organismes, tant au sein du système des Nations Unies qu'à l'extérieur. Il continuera de jouer un rôle actif dans le Groupe interorganisations sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et à

collaborer étroitement avec d'autres organismes dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action. Il poursuivra aussi sa collaboration avec des organismes d'aide dans le cadre des initiatives du Cadre intégré renforcé et d'Aide pour le commerce. Il renforcera sa collaboration avec les partenaires actuels ainsi qu'avec des organes et organismes qui œuvrent en faveur du renforcement des capacités liées au commerce, comme le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation internationale de normalisation, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, les commissions économiques régionales et les banques régionales de développement. La collaboration directe avec des services de coopération technique bilatérale, principalement dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, aux fins de la conception et de la mise en œuvre d'activités à mener sur le terrain, sera renforcée. Les possibilités de partenariats avec des donateurs non traditionnels, y compris du secteur privé, seront systématiquement étudiées.

- 13.34 Pour ce qui est de mesurer les résultats et de rendre compte aux parties prenantes, le Centre continuera, dans le cadre du renforcement de la responsabilisation, de donner la priorité aux mécanismes de gestion axée sur les résultats. Depuis 2011, il travaille à l'élaboration d'un système intégré de présentation des résultats en matière de développement reliant les produits et les résultats de tous les projets d'assistance technique à son cadre stratégique interne. En juillet 2013, le Centre a publié sur son site Web des informations sur les résultats obtenus en 2012. Les intervenants peuvent ainsi évaluer les résultats effectifs et prévus du Centre, par projet et par pays. Les États Membres se sont félicités de ce niveau de transparence lors de la quarante-septième réunion annuelle du Groupe consultatif commun tenue en 2013. Durant l'exercice 2014-2015, le Centre poursuivra ses efforts pour renforcer la mise en jeu de la responsabilité, y compris en poursuivant ses efforts de mesure des retombées. À cet effet, un cadre d'évaluation des retombées est actuellement mis en place et des méthodes de mesure sont sur le point d'être achevées.

Tableau 13.8 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Favoriser le développement économique durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition en intensifiant les échanges et le commerce international

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de l'intégration du secteur commercial dans l'économie mondiale grâce à l'information commerciale et à un renforcement de l'appui aux décideurs

a) i) Augmentation du nombre d'hommes et de femmes utilisant l'information commerciale, notamment quand l'appui du Centre permet aux décideurs d'élaborer ou de concevoir des programmes et politiques de développement commercial efficaces, y compris des stratégies nationales de développement intégrant la problématique hommes-femmes

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : sans objet

2014-2015 (objectif) : 153 000

ii) Augmentation du nombre de clients – hommes et femmes – tenus au courant des activités commerciales grâce à l'appui du Centre, qui permet aux décideurs de comprendre les besoins commerciaux de leur pays et d'y créer un environnement favorable aux entreprises

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : sans objet

2014-2015 (objectif) : 2 000

iii) Augmentation du nombre de pays dont la position dans les négociations commerciales a été enrichie par l'appui du Centre, qui a permis aux décideurs de tenir compte dans ces négociations du point de vue des entreprises grâce à des analyses et à la participation du secteur des affaires

Mesure des résultats

(Nombre de positions de négociation)

2010-2011 : 52

2012-2013 (estimation) : 100

2014-2015 (objectif) : 125

b) Amélioration des institutions et politiques d'appui au commerce en faveur des entreprises exportatrices

b) i) Nombre d'institutions faisant état de progrès dans leur gestion et leurs services aux petites et moyennes entreprises grâce à l'aide du Centre

Mesure des résultats

2010-2011 : 137

2012-2013 (estimation) : 139

2014-2015 (objectif) : 120

ii) Nombre d'institutions faisant état de progrès du fait de leur adhésion à des réseaux soutenus par le Centre

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : sans objet

2014-2015 (objectif) : 85

iii) Nombre d'institutions faisant état de progrès dans la promotion du commerce national et les politiques de développement des exportations grâce à l'aide du Centre

	<i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : sans objet 2014-2015 (objectif) : 85
c) Renforcement de la capacité des entreprises de saisir les occasions qui se présentent en ce qui concerne les exportations	c) i) Augmentation du nombre d'entreprises capables de formuler des stratégies commerciales internationales solides grâce à la formation sur la gestion des exportations assurée directement ou indirectement par le Centre <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 2 497 2012-2013 (estimation) : 1 182 2014-2015 (objectif) : 1 300 ii) Augmentation du nombre d'entreprises préparées à l'exportation grâce à la formation assurée directement ou indirectement par le Centre à ce sujet <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 1 700 2012-2013 (estimation) : 2 000 2014-2015 (objectif) : 1 900 iii) Augmentation du nombre d'entreprises ayant rencontré des acheteurs potentiels, à la suite de quoi elles ont conclu des affaires, grâce à l'appui du Centre <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 1 620 2012-2013 (estimation) : 1 279 2014-2015 (objectif) : 1 600 iv) Augmentation de la proportion d'entreprises appartenant à des femmes, dont les compétences en matière d'exportation se sont accrues et qui ont été exposées à de nouveaux marchés ou qui ont établi de nouveaux contacts grâce à l'assistance du Centre <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : sans objet 2014-2015 (objectif) : 700

Facteurs externes

- 13.35 Le sous-programme permettra d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la communauté internationale et les autres

parties prenantes demeurent déterminées à collaborer pleinement avec le Centre; b) le montant des ressources extrabudgétaires effectivement mises à disposition n'enregistre pas de baisse importante; c) la situation politique et géographique reste stable dans les pays bénéficiaires et permet la réalisation des activités du programme; d) les mandats de l'ONU et d'autres organisations internationales ayant des incidences sur le Centre ne changent pas; et e) l'environnement dans les pays bénéficiaires, notamment les politiques budgétaires et monétaires et d'autres mesures, y compris l'infrastructure physique, reste favorable.

Produits

13.36 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels : réunions annuelles du Groupe consultatif commun (6); réunions du Comité consultatif du Fonds d'affectation spéciale (4) du Centre;
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport annuel sur les activités du Centre et annexes (2); rapports du Groupe consultatif commun (2); rapport du Comité consultatif du Fonds d'affectation spéciale du Centre (4);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : revues (8); livres en série (6); études en série (2);
 - ii) Publications isolées : livres isolés (15); études isolées (37);
 - iii) Bulletins d'information en série (180); bulletins d'information isolés (32); guides en série (4); guides isolés (68); fiches d'information en série (20); fiches d'information isolées (9); documents divers (36);
 - iv) Audiovisuel (2);
 - v) Communiqués de presse (60); conférences de presse (6);
 - vi) Manifestations spéciales (5);
 - vii) Activités ou documentation techniques pour utilisateurs externes (bases de données, sites Web) (22);
 - viii) Un service de renseignement sera mis à disposition des membres du réseau d'institutions d'appui au commerce relié au Centre, lequel pourra répondre à environ 270 demandes portant sur des questions de fond;
- c) Coopération technique :
 - i) Services consultatifs (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : environ 1 600 missions de courte durée seront organisées à la demande de gouvernements et d'institutions régionales, sous-régionales et nationales pour évaluer, concevoir, formuler et exécuter des projets de coopération technique particuliers ou des éléments de programmes. Les services consultatifs porteront, dans les domaines techniques de leur ressort, sur l'évaluation des besoins, la stratégie d'exportation, la politique commerciale, les données commerciales, le renforcement des institutions d'appui au commerce et la compétitivité des exportations;
 - ii) Formation de groupe (ressources extrabudgétaires) : environ 700 activités de formation et de sensibilisation (pour quelque 21 100 participants) sur des thèmes choisis;

- iii) Projets opérationnels (ressources extrabudgétaires) : 135 projets (91 au niveau national, 25 au niveau régional et 19 au niveau interrégional).

Tableau 13.9 Ressources nécessaires (budget total)

(En milliers de francs suisses)

Catégorie	Ressources (en milliers de francs suisses)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (prévisions)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	60 309.0	59 839.9	162	160
Autres objets de dépense	15 077.3	13 369.4	–	–
Total partiel	75 386.3	73 209.3	162	160
Ressources extrabudgétaires	76 015.1	82 632.0	20	20
Total	151 401.4	155 841.3	182	180

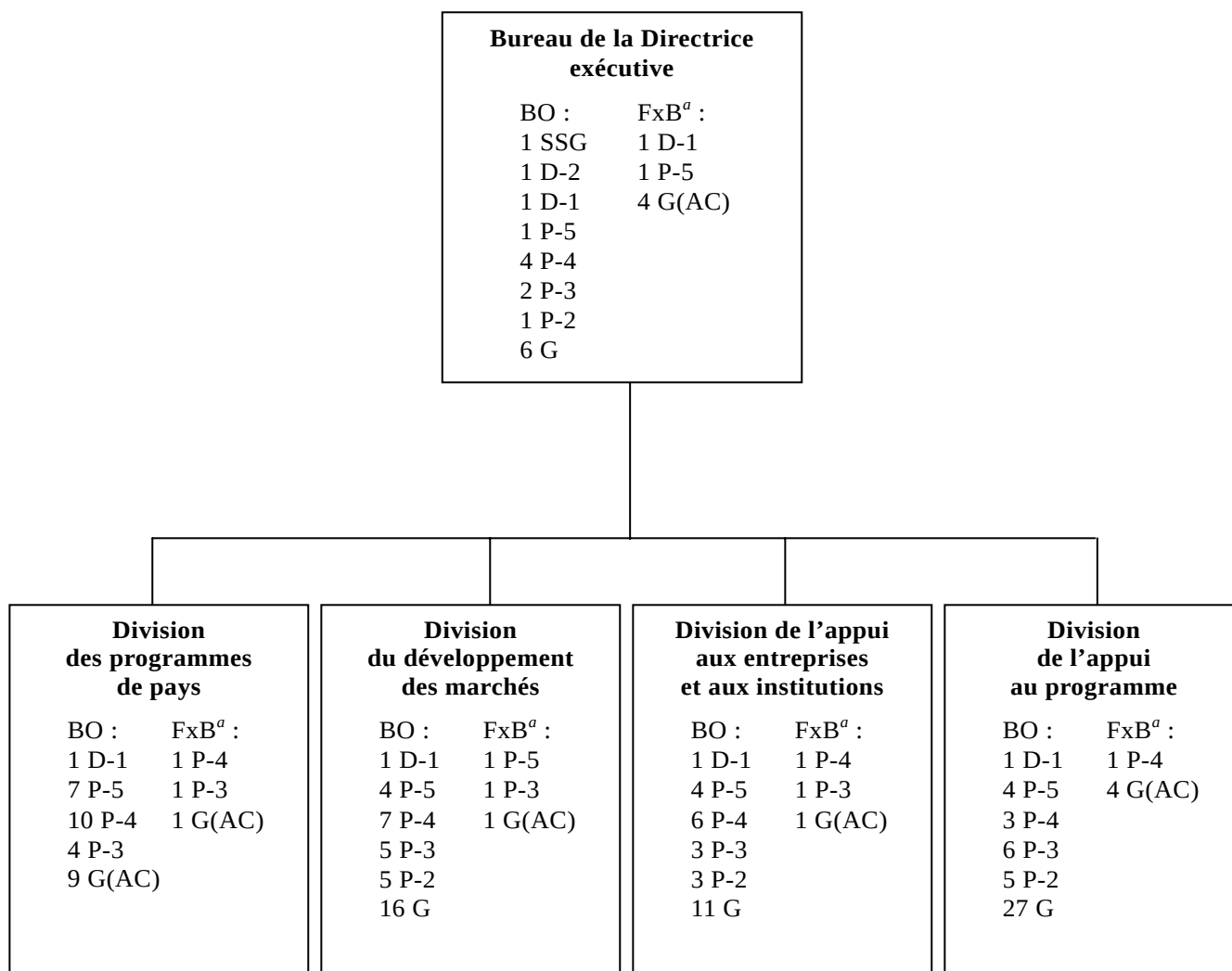
13.37 Le montant de 73 209 300 francs suisses (avant actualisation des coûts) demandé pour l'exercice biennal 2014-2015, à un taux de change de 0,939 franc suisse pour 1 dollar, correspond à une diminution nette de 2 177 000 francs suisses (soit 2,9 %). Cette diminution est conforme à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme il ressort du tableau 13.6. Le montant total des ressources demandées pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre du chapitre 13 se décompose comme suit :

- a) Un montant de 59 839 900 francs suisses demandé au titre des postes permettrait de financer 160 postes (91 postes d'administrateur et 69 postes d'agent des services généraux), ce qui correspond à une diminution nette de 469 100 francs suisses, du fait de la suppression proposée de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) dans le Bureau du Directeur exécutif et la Division du développement des marchés;
- b) Un montant de 13 369 400 francs suisses au titre des autres objets de dépense, qui fait apparaître une diminution de 1 707 900 francs suisses, pour couvrir les dépenses opérationnelles.

13.38 On estime à 82 632 000 francs suisses les ressources extrabudgétaires qui seront disponibles pour l'exercice biennal 2014-2015, soit une augmentation de 8,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015



^a Au titre de l'appui au programme.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle, qui n'ont pas encore été appliquées

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes (A/67/5 (Vol. III), chap. II)

Le Comité recommande que le CCI tienne à jour une base de données sur les consultants et leur comportement professionnel et applique les politiques de l'ONU en matière de recrutement de consultants (par. 19).

Le Comité recommande au CCI :
a) de gérer ses comptes débiteurs en effectuant le suivi régulier des sommes importantes qu'il doit recouvrer et en recherchant un accord sur ces montants; et b) d'envisager la dépréciation des actifs en l'absence d'une reconnaissance effective des créances (par. 21).

Le Comité recommande au CCI d'élaborer de bonnes procédures de contrôle de la qualité, assorties de justificatifs pour valider l'intégrité des données fournies aux actuaire concernants les prestations à la cessation de service (par. 26).

Le Comité recommande au CCI de faire apparaître pour 2012-2013 ses engagements à la cessation de service d'une manière pleinement conforme à la norme IPSAS 25 (en donnant plus d'informations dans les notes des états financiers au sujet des incidences des variations du taux d'actualisation sur le montant estimatif des engagements) (par. 29).

Un processus automatisé de recrutement des consultants a été mis au point et sera opérationnel d'ici à la fin de 2013. Par la suite, un module d'évaluation en ligne sera créé et intégré au progiciel de gestion des consultants. Le CCI confirme également que les politiques et méthodes de recrutement des consultants sont conformes aux normes établies par l'ONU et compatibles avec les pouvoirs qui lui sont délégués dans le domaine des ressources humaines.

D'autres mesures de suivi ont été prises concernant les comptes débiteurs relevant des bureaux du PNUD. Les soldes à régler de longue date font l'objet d'un examen/suivi et, pour ceux qui sont jugés irrécouvrables, il sera demandé au Contrôleur de l'ONU de comptabiliser en pertes les sommes supérieures à 2 500 dollars. La comptabilisation en pertes des sommes inférieures à 2 500 dollars a été approuvée par le Directeur de la Division de l'appui au programme, et les comptes ont été apurés en conséquence.

Le Service des ressources humaines du CCI vérifie et valide les données qui lui sont fournies par le Siège de l'ONU. Le Centre est sûr que les données qui sont ensuite renvoyées au Siège sont exactes et que le système de contrôle interne utilisé par le Service des ressources humaines est solide.

Cet aspect sera traité en consultation avec le Siège de l'ONU, dans le cadre de la stratégie générale de mise en application des normes IPSAS.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le CCI s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il examine la méthodologie appliquée aux frais d'appui aux programmes et s'assure que la totalité des coûts de personnel soit facturée à tous les projets. Le Centre examinera le montant comptabilisé et envisagera d'accroître le taux afin de pouvoir inclure le financement des prestations à la cessation de service (par. 31).

Le Comité recommande au CCI d'examiner régulièrement les risques auxquels il fait face, d'analyser les lacunes dans l'application des normes IPSAS et de déterminer quelles autres options pourraient servir à atténuer les problèmes qui relèvent de la direction du CCI pour ce qui est des questions en suspens (par. 39).

Le Comité recommande au CCI d'élaborer un jeu d'états financiers « pro forma » conformes aux normes IPSAS, à examiner en interne en utilisant un guide IPSAS des informations à fournir avant d'en discuter avec le Comité (par. 45).

Le Comité recommande au CCI de définir clairement les objectifs et les avantages escomptés du projet IPSAS et d'élaborer une méthodologie pour suivre et gérer la concrétisation des avantages (par. 50).

Le Comité recommande que le CCI renforce son programme institutionnel de gestion du changement concernant l'application des normes IPSAS, en précisant la manière dont les responsables de chaque unité fonctionnelle pourront prendre

Les dépenses d'appui aux programmes ont été calculées de façon à couvrir tous les frais d'administration, y compris les dépenses de personnel, liés à la mise en œuvre et à la gestion des projets. Le taux a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/217. Actuellement, un élément de 8 %, comptabilisé d'avance au titre de la prime de rapatriement, est appliqué à tous les fonds de coopération technique. Le CCI examinera le montant comptabilisé et envisagera de l'accroître afin de financer les prestations à la cessation de service.

Le CCI procède tous les mois à un examen et à une mise à jour de l'inventaire des risques en collaboration avec l'équipe chargée de la mise en application des normes IPSAS au Siège de l'ONU. Les rapports d'analyse des lacunes sont régulièrement mis à jour jusqu'à la fin du projet.

L'exercice de simulation des états financiers de 2011 a été mené à bien. L'état et les notes ont été adressés à l'équipe chargée de la mise en application des normes IPSAS au Siège de l'ONU, afin qu'elle les examine et formule des observations à ce sujet, à la suite de quoi ces documents seront révisés, le cas échéant. Le même exercice est en cours pour les états financiers de 2012.

Le CCI a recensé les avantages du projet IPSAS et en assure le suivi dans un rapport distinct intitulé « Rapport sur les avantages de la mise en application des normes IPSAS », qui a été présenté au Groupe de travail des normes comptables par l'intermédiaire de l'équipe chargée de la mise en application des normes IPSAS au Siège. Il poursuivra cette tâche, qui représente l'un de ses objectifs à long terme. Il est en relation avec l'ONU et se conforme à la façon dont l'Organisation conduit ce projet. Les rapports d'évaluation des avantages retirés de la mise en application des normes IPSAS sont des projets au long cours qui sont actualisés en permanence.

La direction du CCI contribuera à l'élaboration des plans de concrétisation des avantages, et prendra en main leur mise en œuvre une fois que l'ONU aura établi son plan.

en main la réalisation des avantages escomptés pendant et après l'application des normes (par. 51).

Le Comité recommande que le CCI :
a) assortisse son rapport sur les indicateurs de résultats de commentaires et de données qui témoignent de la mesure dans laquelle le nombre d'entités rendant compte d'améliorations dues à l'intervention du CCI sont situées dans des pays prioritaires ou dans les pays les moins développés; b) combine les indicateurs de résultats choisis avec des rapports de synthèse sur son évaluation périodique détaillée des programmes, afin d'avoir une connaissance plus approfondie et de recevoir des preuves de l'existence d'améliorations et d'être sûr qu'elles sont imputables à la participation du CCI (par. 59).

Le Comité recommande que le CCI organise des consultations avec ses parties prenantes et d'autres organismes de promotion du commerce pour garantir la cohérence des rapports et faire en sorte que le fardeau qui lui est imposé par ses propres besoins soit soutenable (par. 60).

Le Comité réaffirme sa recommandation visant à établir des liens entre les réalisations et les ressources qui ont été affectées et à utiliser les informations concernant des réalisations insuffisantes pour mieux décider de la réaffectation des ressources (par. 65).

Le CCI a créé un nouveau portail en ligne permettant l'accès à des informations sur ses indicateurs de résultats et à des données connexes relatives aux résultats obtenus en matière de développement. Les données sont présentées de telle sorte que les résultats puissent être reliés aux projets gérés par le CCI et aux pays dans lesquels il les met en œuvre, y compris les pays prioritaires. Ainsi, il est possible d'accéder librement aux données présentant les résultats obtenus par le CCI dans tous les pays où il intervient. Par ailleurs, le CCI s'est attaché à faire figurer plus clairement les résultats obtenus en matière de développement dans les pays les moins avancés, en Afrique subsaharienne et dans d'autres pays prioritaires, dans le rapport d'étape sur l'exécution des programmes pour l'exercice 2012-2013, présenté à l'ONU. Il prévoit également de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des indicateurs de résultats et d'en rendre compte dans les rapports de synthèse.

Le CCI continuera de collaborer avec ses parties prenantes et les autres organismes de promotion du commerce afin de garantir la cohérence de ses rapports.

À l'heure actuelle, le CCI procède, à titre expérimental, à une évaluation des dépenses occasionnées par l'exécution de produits standard. Un projet pilote visant à déterminer le coût unitaire d'activités d'assistance technique touchant au commerce a été mené à bien pour 16 % des dépenses de ce type, produisant des données sur la variabilité des coûts de ces produits, qui seront utilisées dans les futures décisions en matière de planification. Il est prévu de continuer d'appliquer cette méthode en 2014. Une fois que les données ainsi recueillies auront été affinées, elles devraient servir à faciliter le lancement d'Umoja au Centre.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité recommande au CCI d'approcher l'équipe de mise en œuvre du projet de progiciel de gestion intégré (Umoja) pour faire en sorte que soit mis en service un module de gestion du temps du personnel (par. 66).

Le Comité recommande que le CCI envisage d'adopter un code ou une norme reconnu de gestion des projets dans un délai de trois ans (par. 73).

Le Comité recommande que des mécanismes soient en place pour le suivi des résultats des projets en termes d'effets sur les bénéficiaires, au-delà des prestations effectives (par. 78).

Le Comité recommande que le CCI demande aux pairs examinateurs et aux cadres supérieurs d'établir qu'il y a eu une planification détaillée au moins pendant les premières phases des activités suivant la mise en route des projets (par. 80).

Comité des commissaires aux comptes
(A/65/5 (Vol. III) et Corr.1)

Le Comité recommande que le CCI, en concertation avec l'ONU, envisage de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS (par. 63).

Le Comité recommande de nouveau au CCI de mettre en place, en concertation avec l'ONU, un mécanisme de financement pour les prestations dues à la cessation de service et de le soumettre à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC pour examen et approbation (par. 67).

Le CCI approuve la recommandation visant à approcher l'équipe de mise en œuvre du projet de progiciel intégré Umoja, pour examiner les meilleurs moyens de prendre en compte le coût des ressources humaines dans les projets.

Le CCI s'emploie à dégager et à diffuser des bonnes pratiques en matière de gestion de projet et de programme. Cette première étape devrait conduire à l'adoption d'un code de gestion reconnu. Dans le cadre de sa démarche visant à améliorer la gestion à toutes les étapes de la durée de vie des projets et des programmes, le CCI continue d'établir des normes et des codes régissant la gestion des projets.

Le CCI a mis au point une nouvelle méthode d'évaluation de l'impact des projets, qui commence à être appliquée en 2013 et viendra compléter les activités d'évaluation actuelles. Elle devrait être pleinement opérationnelle lors du prochain exercice.

Le CCI est déterminé à établir un système de responsabilisation garantissant que les projets ont fait l'objet d'une planification détaillée durant leur phase de mise en route. Il a assuré : a) une formation portant sur la phase de mise en route; b) une planification détaillée des projets; et c) un portail consacré à la phase conceptuelle.

L'Administration note que le traitement des congés annuels en application de la norme IPSAS 25 correspond à celui prévu par la norme IAS 19 et qu'étant donné la révision récente de cette dernière, le Conseil international des normes comptables a fourni des directives supplémentaires.

L'application de cette recommandation dépend de la décision que prendra l'Assemblée générale des Nations Unies en matière de modalités de financement. Une fois cette décision prise, le CCI soumettra une proposition à l'ONU et à l'OMC pour examen et approbation. S'agissant des opérations réalisées au moyen de ressources extrabudgétaires, le CCI envisagera également d'adopter une méthode de financement conforme à celle de l'ONU.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le CCI a reconnu que, comme le Comité le recommandait, il devrait perfectionner ses indicateurs de succès et les cibles connexes pour mieux évaluer l'impact qualitatif de ses projets (par. 76).

Le nouveau cadre prévoit notamment de passer progressivement de la mesure du résultat à la mesure de l'impact. Au-delà du suivi des résultats, la nouvelle proposition vise à procéder progressivement à l'établissement d'indicateurs économiques et sociaux reflétant les effets induits par les activités du CCI sur les exportations et la croissance des pays. Le CCI s'emploie à améliorer les indicateurs de résultats et les méthodes d'évaluation d'impact.

Bureau des services de contrôle interne (BSCI)

Examen de la phase II du projet du CCI/Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas visant à assurer une compétitivité durable aux exportateurs de café ougandais (AE2011/350/01)

Le BSCI recommande au CCI de renforcer la gestion des programmes et l'encadrement afin d'être en mesure de mettre en œuvre les programmes dans les délais prescrits, ce qui permettrait d'éviter une réduction des fonds disponibles du fait de restrictions imposées par les donateurs au financement des futurs programmes et projets du Centre (recommandation 1).

Depuis 2011, une équipe de gestion des programmes est pleinement opérationnelle. Ses responsabilités en matière de gestion de projet ont été clairement définies pour chaque pays et elle compte un directeur des programmes et un administrateur des programmes, chargés d'assurer la coordination et le contrôle d'ensemble. On note des améliorations dans trois domaines, à savoir dans les négociations concernant la phase III du programme du Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas, dans la conduite de sa phase II et dans la gestion générale des programmes et des projets. Plus précisément, le CCI a signé, en juillet 2013, la phase III du programme du Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas avec le Centre néerlandais pour la promotion des importations en provenance des pays en développement, après avoir considérablement amélioré le projet, notamment en prévoyant, comme l'avait préconisé le BSCI, la possibilité de répartir les contributions sur plusieurs années et en mettant en place une structure de gouvernance plus claire et ayant fait l'objet d'un accord préalable, ce qui n'était pas le cas au tout début de la phase II.

Le BSCI recommande au CCI d'officialiser une procédure interne d'évaluation, de sélection et d'appréciation des résultats de ses partenaires d'exécution, dont un mécanisme permettant le partage, au sein du Centre, de l'information relative à leurs prestations (recommandation 2).

La sélection des partenaires sera guidée par des directives pratiques : il sera établi à cette fin une liste de contrôle et un mécanisme permettant à la fois de noter leurs prestations et de diffuser en interne les informations s'y rapportant. Ces directives viendront compléter les critères de sélection des partenaires fixés par les donateurs.

Résumé de la recommandation

Le BSCI recommande au CCI de faire en sorte que ses activités s'inscrivent dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Ouganda, de façon à tenir l'engagement qu'il a pris en faveur de l'initiative Unité d'action des Nations Unies et à élargir son champ de coopération avec d'autres organismes du système (recommandation 3).

Le BSCI recommande au CCI de mettre ses directives internes relatives à l'administration des consultants en conformité avec l'instruction administrative de l'ONU intitulée « Consultants et vacataires » ([ST/AI/1999/7](#)) afin d'assurer la mise en concurrence (recommandation 9).

Suite donnée à la recommandation

L'équipe chargée de mettre en œuvre la phase II du programme du Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas a rencontré le chef de l'équipe de pays des Nations Unies afin d'échanger des informations sur le contenu et l'état d'avancement du projet et d'examiner les possibilités d'inscrire les activités du CCI dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Par ailleurs, des consultations ont été tenues en vue d'associer plus étroitement les activités du CCI à celles du PNUD en Ouganda, et d'œuvrer à l'intégration des initiatives du Centre dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Ouganda, d'ici à la fin du mois de décembre 2013.

Cette recommandation est liée à celle formulée par le Comité des commissaires aux comptes dont il est question plus haut (voir [A/67/5 \(Vol. II\)](#), par. 19). Il convient de noter à cet égard qu'une base de données sur les consultants est opérationnelle. Une liste de plus de 2 600 consultants sert désormais de source unique de recrutement. Le processus automatisé étant à présent en place, le chef du recrutement est tenu de confirmer que la sélection des consultants est fondée sur le principe de mise en concurrence, conformément aux instructions administratives de l'ONU.

Annexe III

Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015

Paragraphe	Produit	Quantité	Explication
13.40 b) i)	Manuel de représentation commerciale à l'extérieur	1	Les besoins des utilisateurs des services d'information commerciale ayant changé, les informations relatives à la représentation commerciale à l'extérieur figureront dans d'autres publications et seront incorporées dans le cadre d'autres activités de fond liées au renforcement des institutions d'appui au commerce.
13.40 b) i)	<i>The Global Enabling Trade Report</i>	1	Bien que le CCI contribue à cette publication produite par une institution partenaire, il n'y est pas cité en tant que coéditeur. Ce produit sera donc reclassé dans la catégorie Documents divers.
13.40 b) i)	<i>Arbitrage et règlement alternatif des différends : comment régler les litiges commerciaux internationaux</i> (édition révisée)	1	Les besoins des utilisateurs des services d'information commerciale ayant changé, le CCI recentrera ses activités sur des domaines autres que le droit commercial.
13.40 b) i)	<i>Online Market Research</i> (édition révisée)	1	Les besoins des utilisateurs des services d'information commerciale ayant changé, ce produit sera adapté au profit d'activités de fond plus ciblées, telles que la création de bases de données et autres ressources en ligne.
13.40 b) i)	<i>Répertoire mondial d'organisations de promotion du commerce et autres institutions d'appui au commerce</i> (édition révisée)	1	Les besoins des utilisateurs des services d'information commerciale ayant changé, ce produit sera réclassé dans la catégorie Supports techniques afin de mieux refléter le mode de communication de l'information aux utilisateurs.
13.40 b) i)	<i>Répertoire mondial des associations d'importateurs</i> (édition révisée)	1	Les besoins des utilisateurs des services d'information commerciale ayant changé, ce produit sera reclassé dans la catégorie Supports techniques afin de mieux refléter le mode de communication de l'information aux utilisateurs.
13.40 b) i)	<i>Taxing health – relevance of tariff and tax revenue from anti-malaria commodities in selected pilot countries – 2012</i>	1	Les besoins des utilisateurs des services d'information commerciale ayant changé, le CCI recentrera ses activités sur des domaines autres que les questions sanitaires.
13.40 b) i)	Simulation de l'état des négociations sur l'accès aux marchés, le soutien interne, les subventions à l'exportation, le commerce des services et la facilitation du commerce, 2012	1	Une nouvelle collection traitant de questions d'actualité liées au commerce international doit voir le jour; elle abordera de façon plus adaptée des sujets tels que l'accès aux marchés.

<i>Paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
13.40 b) i)	Effets de la libéralisation du commerce dans des pays membres de l'Organisation de la coopération islamique, dans le cadre de la libéralisation multilatérale préconisée par le Cycle de Doha, 2012	1	Une nouvelle collection traitant de questions d'actualité liées au commerce international doit voir le jour; elle abordera de façon plus adaptée des sujets tels que la libéralisation du commerce et le commerce Sud-Sud.
13.40 b) i)	Tirer parti des médias sociaux pour accroître les exportations : perspective des petites et moyennes entreprises	1	Les besoins des utilisateurs des services d'information commerciale ayant changé, ce produit sera adapté au profit d'activités de fond plus ciblées, telles que la publication de guides et de fiches d'information répondant à des besoins particuliers.
13.40 b) i)	Technologies mobiles : des solutions pour les chaînes d'approvisionnement tournées vers l'exportation	1	Les besoins des utilisateurs des services d'information commerciale ayant changé, ce produit sera adapté au profit d'activités de fond plus ciblées, telles que la publication de guides et de fiches d'information répondant à des besoins particuliers.
13.40 b) i)	Business Generation: Methodology	1	Les besoins des utilisateurs des services d'information commerciale ayant changé, ce produit sera adapté au profit d'activités de fond plus ciblées, telles que la publication de guides et de fiches d'information répondant à des besoins particuliers.
13.40 b) i)	Méthode et module de formation à l'usage des représentants commerciaux à l'extérieur	1	Les besoins des utilisateurs des services d'information commerciale ayant changé, les informations sur la représentation commerciale à l'extérieur figureront dans d'autres publications et seront incorporées dans le cadre d'autres activités de fond liées au renforcement des institutions d'appui au commerce.
13.40 b) vi)	Produits respectant la biodiversité	1	Les besoins des utilisateurs des services d'information commerciale ayant changé, les informations sur la biodiversité paraîtront dans une nouvelle collection consacrée au commerce et à l'environnement.
13.40 b) vi)	Changement climatique et commerce	1	Les besoins des utilisateurs des services d'information commerciale ayant changé, les informations sur le changement climatique paraîtront dans une nouvelle collection consacrée au commerce et à l'environnement.
13.40 b) vi)	Produits biologiques	1	Les besoins des utilisateurs des services d'information commerciale ayant changé, les informations sur les produits biologiques paraîtront dans une nouvelle collection consacrée au commerce et à l'environnement.

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

<i>Paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
13.40 b) vi)	Développement du secteur des épices	1	Les besoins des utilisateurs des services d'information commerciale ayant changé, le CCI recentrera ses activités sur des domaines autres que le marché des épices.
13.40 b) iii)	Lettre d'information du Bureau du Centre du commerce international en Afrique	4	Les parties intéressées seront informées au moyen d'autres activités de fond mieux adaptées à leurs besoins, dont des lettres et fiches d'information axées sur la région ou sur un projet précis.
13.40 b) iii)	« Researching and analysing export markets – A guide book for new exporters »	1	Les besoins des utilisateurs des services d'information commerciale ayant changé, ce produit sera adapté au profit d'activités de fond plus ciblées, telles que la publication de guides et de fiches d'information répondant à des besoins particuliers.
13.40 b) iii)	Sélection de sources mensuelles	12	Les besoins des utilisateurs des services d'information commerciale ayant changé, ce produit sera reclassé dans la catégorie Supports techniques afin de mieux refléter le mode de communication de l'information aux utilisateurs.
Total		34	